

cotisations étaient payées en une seule fois, cette année on a vu deux ou trois chèques apparaître et aujourd'hui de plus en plus de parents payent en 10 fois, voire 12 fois.

Cela met donc la situation de trésorerie un peu en difficulté et l'US Créteil nous demande une subvention complémentaire de 10.000 euros pour pouvoir aller jusqu'au mois de décembre pour cette nouvelle activité de la natation dans cette association US Créteil Générale.

Mme DE LUCA : Monsieur le Maire, pour être cohérentes avec nos positions précédentes lors du vote du budget, nous demanderons que soit voté ce rapport en deux votes dissociés, de façon à pouvoir approuver une partie et rejeter l'autre, s'il vous plaît.

M. le Maire : Vous demandez à voter la subvention hand et l'autre subvention séparément.

Mme DE LUCA : Exactement.

M. le Maire : Si vous le souhaitez.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, j'ai bien entendu les explications que vous avez données en commission des Présidents et également celles de M. HENO ce soir qui nous font changer un peu notre vote. Comme vous l'avez exprimé, le sport est quelque chose d'aléatoire mais j'espère simplement que grâce au soutien si ardent de la commune, l'US Handball aura à cœur de produire d'excellents résultats avant la fin de l'année, faisant ainsi revenir les sponsors qui sont défaillants dans le budget. C'est un vœu pieux que je fais.

Au niveau de la natation, je ne sais pas combien il y a de participants, mais est-ce que les 10.000 € suffiront vraiment à contrebalancer parce que M. HENO avait dit l'autre fois qu'il y avait quand même un déficit important ? Je voulais savoir si cela leur permettait de démarrer sérieusement avec quelque chose d'apuré et stable pour assurer aux enfants une bonne continuité de ce club.

M. le Maire : A priori, pour la natation, compte tenu de la mutualisation de la trésorerie de l'US Créteil Générale, les 10.000 € devraient suffire pour arriver jusqu'au 31 décembre.

A ma connaissance, le déficit de l'association les Dauphins de Créteil, en intégrant les indemnités de départ à la